

Le 26 Novembre 2009

Sous couvert d'un changement de méthode, la Direction organise la baisse des mesures individuelles salariales.

LA METHODE

Il s'agirait dorénavant de mettre à disposition des unités un budget couvrant à la fois les avancements au choix et les reclassements ADP (les GF mobilité ne seraient pas comptés dans ce budget). Les unités auraient obligation de respecter le minimum de Branche soit 0,7 % pour les avancements au choix tout en gardant de la souplesse (NR ou GF) pour le reste de l'enveloppe.

Pour FO Energie et Mines, les avancements au choix doivent être clairement identifiés afin que les salariés y retrouvent la juste rémunération de leur travail.

LES TAUX

En proposant pour 2010 à cette première séance de négociation, un budget de 1,35 % de la masse salariale avec le minimum de Branche fixé à 0,7 % pour les avancements au choix (NR), le reste de l'enveloppe (NR ou GF) s'élève donc à 0,65 %.

Pour 2009, le taux de reclassements ADP, y compris l'impact des accords DPI, était de 0,65 % (hors GF mobilité), dans le même temps où le taux d'avancements au choix était de 1,3 %.

	2009	2010
Avancements au choix	1,3 %	0,7 %
ADP maxi (hors GF mobilité)	0,65 %	0,65 %
Total	1,95 %	1,35 %

Il s'agit donc là d'une véritable diminution de la masse salariale consacrée aux avancements au choix et aux ADP.

Cela est inacceptable !

FO Energie et Mines revendique un taux d'avancements au choix identique à celui de 2009 et exige de la Direction une augmentation du taux des ADP dans toutes les Divisions d'EDF SA.